

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2008

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 154

présenté par
M. Piron, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 9 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 4° Au premier alinéa de l'article L. 710-7, les mots : « au dernier » sont remplacés par les mots : « à l'avant-dernier ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.